

Lettre à nos frères prêtres

N° 44 - décembre 2009

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

POUR L'ANNÉE DU SACERDOCE

Le 19 juin dernier, le pape Benoît XVI a inauguré une « Année du sacerdoce » à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la mort de saint Jean-Marie Vianney.

Béatifié par saint Pie X en 1905 qui l'a déclaré « patron des prêtres de France », canonisé par Pie XI en 1925 qui l'a proclamé quatre ans plus tard « patron de tous les curés de l'univers », le Curé d'Ars est sans aucun doute un modèle très actuel pour les prêtres, lui qui parlait avec tant de justesse et d'émotion des grandeurs du sacerdoce.

Qui ne connaît l'amour de Jean-Marie Vianney pour ses ouailles, sa donation totale au ministère que l'Église lui avait confié, son esprit de prière continu, son ascèse joyeuse, son esprit de pauvreté, sa chasteté, sa ferveur dans la célébration de la messe ?

Bien sûr, chacun de nous a tout spécialement à l'esprit cet esprit de miséricorde que manifestait Jean-Marie Vianney dans son engagement profond et humainement si lourd dans le ministère du confessionnal. Il traduisait cela en une formule saisissante : « Ce n'est pas le pécheur qui revient vers Dieu pour lui demander pardon ; mais c'est Dieu lui-même qui court après le pécheur et qui le fait revenir à lui ». Les saints prêtres ont toujours beaucoup estimé le ministère du sacrement de pénitence, ils ont passé leur vie au confessionnal, mais le Curé d'Ars en fut un modèle insurpassable.

L'initiative d'une Année sacerdotale est plus que bienvenue à l'heure où, en particulier, l'Église de France traverse une grave crise des vocations. Un chiffre récent de *La Croix* (8 décembre 2009, p. 25) en donne la tragique mesure. « 20 277 : c'est le nombre de prêtres en France en 2007, selon la Conférence des évêques. (...) A titre de comparaison, ils étaient 27 200 en 1997. (...) Si l'on prolonge les courbes de ces statistiques, en 2014, la France ne comptera plus que 4 500 prêtres de moins de 65 ans ».

C'est afin de mobiliser la prière des fidèles pour la sainteté des prêtres et pour des vocations nombreuses que, cette année, la Fraternité Saint-Pie X a organisé un pèlerinage exceptionnel à Ars (le 19 septembre).

Et, pour entrer dans cette nouvelle année 2010, que je vous souhaite sainte et joyeuse, un prêtre de notre Fraternité vous offre en ce numéro une méditation sur le ministère sacerdotal, spécialement inspirée de la pensée du père Emmanuel, curé du Mesnil Saint-Loup (1849-1903).

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – Pour l'année du sacerdoce
par l'abbé Régis de Cacqueray

Prêtre de Jésus-Christ

p. 2 – L'homme de la prière de l'Église

p. 4 – Le prédicateur de la foi

p. 6 – Célébrer les sacrements de la foi

p. 7 – Courrier des lecteurs

L'HOMME DE LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE

Dans son remarquable opuscule, édité après sa mort sous le titre *Traité du ministère ecclésiastique*, le père Emmanuel, curé durant cinquante ans du Mesnil Saint-Loup (Aube), part d'un épisode des Actes des Apôtres pour caractériser le ministère sacerdotal. Nous sommes quelques jours ou quelques semaines après la Pentecôte, et le nombre des disciples va croissant. Les Douze déclarent alors à l'assemblée qu'il n'est pas juste qu'ils abandonnent la Parole de Dieu pour servir aux tables. C'est l'occasion de l'institution des sept premiers diacres, pour assurer ce service.

En contrepartie, les Apôtres définissent leur propre ministère apostolique en une phrase saisissante : « Pour nous, nous nous appliquerons entièrement et avec instance à la prière et au ministère de la Parole » (Ac 6, 4). Le père Emmanuel s'appuie sur ce passage pour affirmer que le ministère sacerdotal comprend trois parties, qui doivent être (logiquement) réalisées selon l'ordre suivant : d'abord la prière ; ensuite la prédication de la foi ; enfin et en conséquence, la célébration et la dispensation des sacrements. C'est sur cette base que nous proposons les courtes réflexions suivantes.

La place de la prière dans le ministère du Christ

Nous pouvons remarquer, en effet, que Notre Seigneur Jésus-Christ a inauguré les phases principales de son ministère public par une prière qui nous est explicitement décrite et rapportée. C'est l'application directe de la parole qu'il prononcera peu avant sa Passion : « Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient, eux aussi, sanctifiés dans la vérité » (Jn 17, 19).

L'évangile nous décrit le début du ministère du Christ par deux faits de prière : Jésus reçoit le baptême de Jean et se retire dans le désert (Mt 3, 13-17 et 4, 1-11 ; Mc, 1, 9-13 ; Lc 3, 21-23 et 4, 1-13). Le baptême de Jean était une profession publique de prière et de pénitence. Quant au séjour de quarante jours dans le désert, il se réfère au séjour de quarante jours que fit Moïse sur la montagne du Sinaï dans l'intimité divine (Ex 34, 28), et à la marche de quarante jours que fit Élie dans le désert en compagnie du Seigneur pour rejoindre Horeb, « la montagne de Dieu » (1 R 19, 4-8).

L'institution des Apôtres fait également suite à une prière : « En ces jours-là, Jésus s'en alla sur une montagne pour prier, et il passa toute la nuit à prier Dieu. Et quand le jour fut venu, il appela ses disciples ; et il en choisit douze d'entre eux, qu'il nomma Apôtres » (Lc 6, 12-13).

Jésus prélude encore à son plus éclatant miracle (avant sa propre résurrection), la résurrection de Lazare, par une prière publique : « Père, je te rends grâce de ce que tu m'as écouté. Pour moi, je savais que tu m'écoutes toujours ; mais je parle ainsi à cause du peuple qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est toi qui m'as envoyé » (Jn 11, 41-42).

Jésus inaugure enfin sa Passion par une grande prière tandis qu'il traverse Jérusalem avec ses Apôtres après la Cène (Jn 17), puis par une oraison instantane au Jardin des Oliviers, où on le voit se prosterner, supplier, accepter la volonté du Père (Mt 26, 38-44 ; Mc 14, 34-41 ; Lc 22, 40-46).

La place de la prière dans le ministère des Apôtres

Suivant l'exemple même du Christ, les Apôtres ne font rien sans prière. Ils sont même décrits juste après l'Ascension comme « persévérant tous d'un commun accord dans la prière » (Ac 1, 14). Le choix d'un nouvel Apôtre pour remplacer Judas se fait dans la prière : « Et se mettant en prière, ils dirent... » (Ac 1, 24). Après la Pentecôte et le baptême des trois mille premiers fidèles, il est de nouveau répété qu'ils « persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion de la fraction du pain, et dans la prière » (Ac 2, 42), étant « assidus dans le Temple » (Ac 2, 46) et « louant Dieu » (Ac 2, 47). Saint Pierre est mandaté par Dieu pour baptiser Corneille et sa maison, c'est-à-dire les premiers fidèles issus du paganisme, par une vision alors qu'il prie (Ac 10, 9-20).

Les grandes épîtres de saint Paul commencent par une prière solennelle, et se finissent par une prière plus courte. L'Apôtre des nations se représente lui-même s'adonnant à une prière continuelle

pour les fidèles que le Seigneur lui a confiés (Ph 1, 3 ; Col 1, 3), et ceci jour et nuit (2 Tm 1, 3), faisant sans cesse mention d'eux dans ses prières (Rm 1, 9-10 ; Ep 1, 16 ; 1 Th 1, 2), rendant grâce à Dieu pour la grâce qu'ils ont reçue dans le Christ Jésus (1 Co 1, 4 ; Ep 1, 16 ; 1 Th 1, 2), demandant avec instance que Dieu les rende dignes de leur vocation (2 Th 1, 11). « Avant tout, écrit-il, j'exhorte à faire des supplications, des demandes, des requêtes, des actions de grâce pour tous les hommes, pour les rois et tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous puissions mener une vie tranquille, en toute piété et dignité » (1 Tm 2, 1-2). Sa recommandation à son disciple est claire : « Entraîne-toi à la piété » (1 Tm 4, 7).

La prière personnelle dans la vie du prêtre

« La prière est pour l'homme le premier des biens ». C'est par ces mots saisissants que dom Prosper Guéranger commence la préface de sa célèbre *Année liturgique*. Et il précise : « La prière est sa lumière, sa nourriture, sa vie même, puisqu'elle met l'homme en rapport avec Dieu qui est lumière, nourriture et vie ». Si elle est le premier des biens de l'homme, *a fortiori* la prière est le premier bien du prêtre, du ministre du Christ.

Les papes du XX^e siècle, à la suite de saint Pie X (encyclique *Hærent animo* du 4 août 1908), et en général à l'occasion de leur jubilé sacerdotal, ont proposé aux prêtres du monde entier une « exhortation sur la sainteté sacerdotale ». Dans ces documents nombreux et intéressants, les Souverains Pontifes rappellent au prêtre la nécessité de la sainteté, qui passe d'abord par sa condition indispensable, la prière du prêtre. Oraison, lecture spirituelle, examen de conscience, rosaire, visite au Saint-Sacrement sont ainsi rappelés et recommandés comme une activité quotidienne aimée. Et ceci est absolument requis, rigoureusement indispensable si le prêtre veut être entre les mains du Christ un instrument apte et docile.

Le prêtre, établi pour prier en faveur du peuple

Cependant, dans la mesure où, ici, nous nous attachons plus à la réalisation pratique du ministère qu'à ses conditions antécédentes et générales, c'est à la prière *publique* du prêtre qu'il convient de nous arrêter de préférence. Comme le remarquent les exégètes à propos de la phrase des *Actes*, « pour nous, nous nous appliquerons entièrement et avec instance à la prière », l'article en grec manifeste que les Apôtres parlent surtout de la prière publique et liturgique, adressée à Dieu au nom de toute l'Église.

L'épître aux Hébreux est d'ailleurs très claire en ce qui concerne la fonction propre et première du sacerdoce : « Tout pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés » (He 5, 1). Et, quelques lignes plus loin, le ministère du Christ est décrit comme une intercession incessante auprès de Dieu pour le salut des hommes : « Durant les jours de sa chair, ayant offert des prières et des supplications, avec un grand cri et des larmes, (...) il a été exaucé » (He 5, 7).

C'est donc à cette prière orientée vers la glorification du Père par le Fils dans le Saint-Esprit, et vers une ardente supplication pour les fidèles que l'Église lui a confiés, et pour tous les hommes en général, que le prêtre doit s'adonner sans cesse et en priorité. D'une façon absolument logique, et habituellement chronologique, le prêtre doit commencer par « prier pour son peuple ». L'Office divin, à travers les psaumes qui parlent du Christ et que le Christ lui-même a priés, est évidemment le lieu privilégié de cette prière publique, officielle, ecclésiale, à laquelle le prêtre est député.

Plus fondamentalement encore, c'est à travers la grande prière sacerdotale du Christ, le saint sacrifice de la messe, offert au Père « tant pour les vivants que pour les morts », que le prêtre réalise de la façon la plus élevée et la plus efficace son ministère d'intercession. Lorsqu'il a célébré la messe dans cet esprit, on peut dire sans erreur que le prêtre a accompli 90 % de la réalité de son ministère, même si de nombreuses et diverses tâches l'attendent encore au cours de sa journée.

Car la multiplication de nos activités sacerdotales ne doit jamais nous faire oublier que nous sommes en premier lieu « prêtres d'un sacerdoce de prière, de louange, d'adoration ». ■

LE PRÉDICATEUR DE LA FOI

Les Apôtres, après la prière, caractérisent la fonction sacerdotale par le ministère de la Parole : « Pour nous, nous nous appliquerons entièrement et avec instance à la prière et au ministère de la Parole » (Ac 6, 4). C'est le rôle capital du prêtre comme prédicateur de la foi. A cette charge, on peut manquer soit matériellement, soit formellement.

On peut négliger matériellement la prédication de la foi tout simplement en ne prêchant pas. Il est étonnant, lorsqu'on relit les Actes du concile de Trente, de constater avec quelle insistance le concile revient sur le grave devoir du prêtre de prêcher l'évangile. Par un grand malheur (et la catastrophe religieuse du XVI^e siècle n'est pas étrangère à ce manquement), de nombreux prêtres se dispensaient de cette charge, laissant le peuple chrétien dans l'ignorance de la doctrine du Christ.

Mais on peut négliger formellement la prédication de la foi, tout en semblant s'en acquitter matériellement, en prêchant autre chose que la foi. Le premier écueil qui menace le prédicateur est de traiter de questions qui n'ont pas de rapport direct avec l'évangile. Notre-Seigneur nous met en garde à ce propos lorsqu'il répond à celui qui l'entretient du partage de son héritage : « Homme, qui m'a établi sur toi juge ou faiseur de partage ? » (Lc 12, 14). Le deuxième écueil, plus subtil et donc plus dangereux, consiste, tout en paraissant prêcher le Christ, à se prêcher soi-même ou, comme on dit couramment, à « s'écouter parler », à prendre plaisir à notre façon d'exposer.

Enseigner le christianisme aux chrétiens

L'opuscule du père Emmanuel sur *Le ministère ecclésiastique* a été rédigé en 1863, c'est-à-dire à un moment où l'Église de France, protégée par le Concordat et une certaine faveur de l'empereur Napoléon III, était puissante et respectée. La pratique dominicale était encore massive et, dans le village du Mesnil Saint-Loup, elle était en réalité unanime.

Or, avec une étonnante lucidité, le père Emmanuel affirme sans ambages dans son livre, concernant ces fidèles présents à la messe tous les dimanches : « Il y a une infinité d'âmes auxquelles on ferait un tort considérable en les traitant comme des fidèles, et en cherchant à les amener aux pratiques religieuses avant d'avoir fait naître ou renaître en elles la foi ». Quatre-vingts ans avant le célèbre *France, pays de mission ?* des abbés Godin et Daniel (publié en 1943), le curé du Mesnil Saint-Loup avait attiré l'attention des prêtres sur cette douloureuse et difficile question.

C'est pourquoi il résumait la manière de prêcher aujourd'hui par une formule apparemment paradoxale, mais en réalité très profonde : « Enseigner le christianisme aux chrétiens ».

Il faut prêcher toujours, et ne jamais cesser

Avec cette expression frappante, le père Emmanuel veut attirer l'attention sur le fait que le prêtre doit enseigner en priorité aux fidèles, non d'abord les conséquences les plus éloignées de la foi, mais son « cœur nucléaire », ce qu'on appellerait volontiers aujourd'hui le « kérygme ».

Mais il va plus loin que cette affirmation qui, à certains égards, pourrait paraître banale. Le curé du Mesnil Saint-Loup veut que le prêtre prêche *constamment* ces fondements de la foi et de la vie chrétiennes, saisisse *toutes les occasions* de mettre en lumière ces vérités, leur articulation mais aussi (et surtout) leur richesse de vie. Comme il l'écrit en des formules saisissantes : « La parole de Dieu doit venir de Dieu, et de plus il faut qu'elle soit annoncée par l'Esprit de Dieu ». Ou encore : « Nous ne sommes pas des professeurs de religion ; nous sommes les organes de Dieu pour faire pénétrer la foi dans les cœurs ; "comme si Dieu exhortait par nous", dit saint Paul (2 Co 5, 20) ».

Il articule cette nécessité d'une prédication incessante du cœur de la foi avec la prière, premier élément du ministère sacerdotal : « La Parole de Dieu doit être prêchée avec l'Esprit de Dieu ; et l'Esprit de Dieu ne sera pas avec nous, si nous ne sommes pas des hommes de prière. Et ceci fait voir comment le ministère tout entier est en dépendance de la prière ».

Spiritualité sacerdotale d'après saint Paul

Mais quel est ce noyau de la foi qu'il convient de prêcher « à temps et à contretemps » ? Ici, un ouvrage remarquable du grand exégète dominicain Ceslas Spicq (1901-1992) peut nous guider : *Spiritualité sacerdotale d'après saint Paul*, Cerf, 1954.

Le père Spicq traite explicitement, en son sixième chapitre, du « Ministère de la parole ». Mais c'est dans son premier chapitre, « Le mystère de la piété », que nous trouverons ce que nous cherchons ici, à savoir le *contenu* de la prédication du prêtre de Jésus-Christ.

« Le mystère de la piété »

« Saint Paul, écrit notre auteur (pp. 16-17), entend définir par cette expression de “mystère de la piété” le dépôt doctrinal confié à l'Église, l'objet de la prédication chrétienne, la nature même de la religion nouvelle. Ce grand mystère sacré, c'est très exactement *le secret de Dieu relatif au salut des hommes*. Un prêtre n'est au service de l'Église que pour en recevoir la communication, s'en instruire, puis le révéler aux hommes, en leur appliquant toute sa puissance salutaire. (...) Les prêtres du Christ poursuivent l'œuvre de leur Maître ; ils ne sont pas les gardiens d'une civilisation terrestre ni les agents d'une révolution sociale ; ils n'ont même pas pour premier but de transformer les mœurs, et encore moins d'assurer le bonheur en ce monde de leurs contemporains. (...) Au soir de sa vie, saint Paul résume aussi clairement qu'il est possible sa conception et son expérience du ministère ecclésiastique : “Notre Sauveur Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité. Car il n'y a qu'un seul Dieu, un seul médiateur aussi de Dieu et des hommes : le Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous ; ce témoignage [fut rendu] en son temps, pour lequel j'ai été établi héraut et apôtre” (1 Tm 2, 3-7). Quiconque donne de cœur son adhésion à cette révélation s'unit à Dieu, est purifié de ses péchés, et se sauve de la perdition. Saint Jean affirmera plus nettement encore : “La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ” (Jn 17, 3) ».

Annoncer l'évangile aux pauvres

Par ailleurs, lorsque le Rédempteur définit sa mission, il utilise une expression intéressante : « Annoncer l'évangile aux pauvres ». Et d'abord lors de sa première prédication à Nazareth. Jésus est invité à lire ce passage du prophète Isaïe : « L'esprit du Seigneur est sur moi ; c'est pourquoi il m'a sacré par son onction ; il m'a envoyé évangéliser les pauvres... », et il commente : « Aujourd'hui, cette parole de l'Écriture que vous venez d'entendre est accomplie » (Lc 4, 16-21). Puis il reprend cette formulation pour répondre aux envoyés de Jean l'interrogeant sur sa mission : « Les pauvres sont évangélisés » (Mt 11, 5), « l'évangile est annoncé aux pauvres » (Lc 7, 22).

Le prêtre, à la suite du Christ, doit donc annoncer l'évangile aux pauvres. Mais qui sont ces pauvres ? Sans doute, les hommes démunis des biens matériels, qui souffrent de la maladie ou de l'abandon. Et il convient que le prêtre se penche d'une manière préférentielle vers ces pauvres si aimés du Sauveur. Mais la misère la plus grave est celle qui touche, non seulement la vie terrestre, mais la vie spirituelle, la vie éternelle. La plus grande misère, pour l'homme, est de se trouver dans un état d'ignorance sur Dieu, d'erreur, de doute, de préjugé, et surtout de péché.

La hantise du prêtre doit être ces âmes qu'il côtoie et qui ignorent la rédemption du Christ, voire la rejettent. Et spécialement, bien sûr, celles qui font partie de la « famille de la foi » (Ga 6, 10) et qui sont enfoncées dans la misère du péché, qui sont « assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort » (cf. Mt 16, 16). C'est à ces pauvres âmes que le prêtre doit annoncer la « bonne nouvelle » du salut par Jésus-Christ, ce salut qui arrive pour eux qui sont aussi des fils d'Abraham. « Car le Fils de l'homme est venu pour chercher et sauver ce qui était perdu » (Lc 19, 9-10).

Le prêtre ne doit donc jamais oublier, il doit même être hanté par cette parole de l'Apôtre : « Comment invoqueront-ils Dieu s'ils ne croient pas en lui ? Comment croiront-ils s'ils ne l'entendent pas ? Comment entendront-ils sans prédicateur ? » (Rm 10, 14-15). ■

CÉLÉBRER LES SACREMENTS DE LA FOI

Envoyant les Apôtres en mission, Jésus leur prescrit : « Allez dans le monde entier, et prêchez l'évangile à toute créature » (Mc 16, 15), « enseignez toute les nations » (Mt 28, 19). Mais le Sauveur ajoute : « ...les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit » (Mt 28, 19). Et la conséquence suit immédiatement : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé » (Mc 16, 16). Le ministre du Christ ne doit pas seulement prêcher l'évangile à tous après avoir prié : son œuvre atteint sa plénitude lorsque les fidèles reçoivent dans l'esprit du Christ les sacrements de la foi.

Après donc avoir prié et parlé selon l'Esprit, « l'homme de Dieu » que décrit saint Paul (1 Tm 6, 11), voyant la foi née dans l'âme de ses auditeurs, voyant cette foi commençant d'y opérer les œuvres nécessaires à la justification, célèbre et confère les sacrements pour achever et réaliser pleinement la sanctification des hommes.

Toutefois, le prêtre doit toujours avoir présent à l'esprit cet élément capital : les sacrements, qui donnent tant de grâces, ne donnent pas les dispositions pour les recevoir. Il ne suffit pas, pour une âme, de recevoir le don de Dieu : encore faut-il qu'elle l'accueille avec une âme bien disposée.

C'est pourquoi le prêtre qui administre le sacrement, tout en étant attentif à observer le rite extérieur institué par le Christ et prescrit par l'Église, doit surtout s'appliquer à solliciter par la prière (pour celui qui reçoit ce sacrement) la grâce intérieure et les dispositions convenables, et doit s'efforcer par la Parole de Dieu de les susciter et de les favoriser. Loin de cesser au moment de la célébration des sacrements, la tâche primordiale du prêtre, celle de prier et de prêcher, devient encore plus nécessaire à cet instant crucial.

Les sacrements dans le mystère du Christ

Parce qu'il y a sept sacrements différents ; parce que ces sacrements répondent à des besoins spirituels divers et à des situations variées, il y a danger de les séparer, peu ou prou, de l'*action sacrée* dont ils font partie, à savoir la liturgie, sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps source d'où découle toute sa vertu. Il ne faut jamais oublier que le but de la vie chrétienne, d'abord en cette vie, puis dans la cité céleste et bienheureuse, est de réaliser « le culte public intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et des membres ».

Les sacrements, nous dit le *Catéchisme romain* à la suite de saint Thomas d'Aquin et des Pères, possèdent trois significations : une relative au passé, une relative au présent, une relative au futur.

Le sacrement rappelle la Passion du Christ, source de toute son efficacité spirituelle. Comme le dit saint Paul à propos du premier des sacrements, « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort » (Rm 6, 3).

Le sacrement signifie et réalise la sanctification actuelle, le don de la grâce. Comme le dit aussi l'Apôtre : « Nous avons été ensevelis avec le Christ par le baptême pour mourir, afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, nous marchions aussi nous-mêmes dans les voies d'une vie nouvelle » (Rm 6, 4).

Enfin, le sacrement figure et promet la vie éternelle à venir, la gloire céleste dont la grâce est le germe. Comme le dit encore Paul : « Si nous avons été entés sur lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi un jour par la ressemblance de sa résurrection » (Rm 6, 5).

C'est ce qu'exprime de façon admirable, pour l'Eucharistie, l'antienne *O sacrum convivium* des vêpres du Saint-Sacrement (Fête-Dieu) : « Ô banquet sacré où l'on reçoit le Christ : on y fait mémoire de sa Passion, l'âme est comblée de grâce, et le gage de la gloire future nous est donné ».

Du fait de cette triple orientation, les sept sacrements représentent comme la couronne qui rayonne autour du saint sacrifice de la messe, où est renouvelée la Passion du Christ, où la grâce est distribuée en abondance, et qui nous donne un avant-goût de la liturgie céleste. C'est pourquoi le ministère du prêtre doit consister avant tout à amener les fidèles chrétiens à vivre de la messe, par la messe et pour la messe, s'offrant sans cesse avec la divine Victime pour la gloire du Père. ■

COURRIER DES LECTEURS

Parce qu'il ne faut pas tomber dans un masochisme malsain et ne s'attacher qu'aux choses négatives, nous avons choisi de publier aujourd'hui des lettres qui ont plutôt un ton d'amitié et d'encouragement, même si leurs rédacteurs ne sont pas forcément d'accord avec nous sur tout.

☞ « Merci pour cet envoi régulier.

Je voulais simplement vous dire que ma prière vous accompagnait en ces jours. Puissent les discussions doctrinales prochaines entre la Fraternité et Rome déboucher en faveur d'un renouveau tout entier de l'Église ! "Qu'ils soient un... afin que le monde croie".

Cordialement. »

Père C.

☞ « Je lis avec beaucoup d'intérêt votre lettre, et avec plaisir.

En effet, étant dans la masse de la pastorale "issue du Concile", j'ai tâché de conserver envers et contre tout la Tradition de l'Église dans sa doctrine et dans son expression liturgique. J'ai toujours célébré la sainte messe dans l'esprit du rite romain, tel que l'expose Benoît XVI dans son *Motu proprio* et les commentaires qu'il a fait suivre dans sa lettre aux évêques. Autrement dit, je célèbre la messe dite de Paul VI (manière ordinaire) de la même manière que je célèbre la messe tridentine (manière extraordinaire). J'ajoute que je reçois beaucoup de la messe tridentine et qu'elle m'aide à approfondir la messe de Paul VI et à toujours mieux la célébrer dans la seule manière que doit se célébrer le rite romain, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire.

J'ai peut-être la chance d'être un "petit" (curé de campagne que j'ai été durant 27 ans) sans envergure intellectuelle, me contentant de faire ce que demande l'Église, étant sûr alors de ne pas me tromper, et de rétablir dans mes changements de paroisse certains abus liturgiques, au nom de ce principe. Avec le secours de la grâce divine, je suis resté fidèle à cette ligne de conduite.

Chaque fois que le Vatican intervenait, sur l'Eucharistie, sur la catéchèse, et bien d'autres points, je buvais du petit-lait puisque cela ne faisait que me conforter et reconforter sur cette attitude de loyauté et de fidélité à l'Église.

Or, je souscris à tout ce que vous écrivez dans votre Lettre. Et voilà pourquoi je la reçois avec intérêt et avec plaisir.

Je suis de tout cœur avec vous et j'attends avec impatience les échanges qui auront lieu avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

Je pense que ce sera passionnant. Ce sera "l'heure de vérité". Et si c'est tel, alors, ce sera l'heure de l'Unité, d'un côté, et, hélas ! des grincements de dents, de l'autre... en espérant que la masse des récalcitrants se convertira à cette Unité, celle-là même pour laquelle l'Église s'est prononcée durant des siècles avant que ne viennent l'endommager les idéologies modernistes et progressistes.

Bien fraternellement. »

Père J.-L.

☞ « Merci, Monsieur l'abbé, d'avoir bien voulu me faire parvenir par courriel le quarante-troisième numéro de votre *Lettre à nos frères prêtres*. Croyez bien que j'ai particulièrement goûté le dossier sur la communion dans la main dressé par l'abbé Celier qui, une fois encore, ne m'a pas déçu et a porté un peu plus d'eau à mon moulin.

En répondant à vos vœux par les miens, je prie le Seigneur de vous tenir en sa sainte garde et de vous bénir. »

Abbé P.

☞ « J'ai lu dans votre lettre que vous avez pris en compte ma lettre, et votre condamnation claire

de l'antisémitisme, dans la tradition de l'Église, je vous remercie. »

Abbé P.-M.

☞ « Bonjour, chers frères.

Merci pour l'envoi de votre lettre.

Il m'est arrivé d'être attristé par le ton de lettres précédentes.

Ici, ce n'est pas le cas (LNFP 43).

Votre documentation abondante est très intéressante.

Ma pratique pastorale m'avait conduit à chercher une évolution du mode d'administration de la communion. La distribution au fil d'une procession ne permettant pas (ou mal) le libre choix de communier dans la bouche ou à genoux. La réception "au vol" de l'Eucharistie ne favorisant pas la dévotion des fidèles. Le ministère (service) étant mal manifesté par notre espèce de "stabulation libre".

J'ai été très durement contré dans cette recherche, jusque par mon évêque !

C'est alors que j'ai pu constater, après plusieurs recherches documentaires, que la réforme qui a conduit à délaissier les tables de communion ne répondait à aucun texte normatif. Contrairement à ce que la mise en place, généralisée, de la distribution en procession a pu laisser croire (une seule référence trouvée, la description de la distribution sous les deux espèces, accrédiétait la procession).

Fraternellement. »

Père B.

☞ « Chers frères prêtres,

Pour une fois, je suis plutôt d'accord avec vous. Je dis "plutôt", car n'ayant pas lu entièrement l'instruction *Memoriale Domini*, je ne saurais dire si je peux vous suivre jusqu'au bout dans l'analyse de la communion

dans la main. Erreur historique ou une évolution de plus ? Ce qui est certain, c'est malheureusement une terrible banalisation de la communion eucharistique. Est-elle due à la communion dans la main ? Ce qui est sûr, c'est que cette pratique, ajoutée à une grande confusion doctrinale, a pu contribuer à cette banalisation. Mais est-on sûr que dans les chapelles traditionalistes les gens communient avec discernement ? La question que l'hostie ne soit touchée que par des mains consacrées n'apparaît dans aucune des citations des textes pontificaux et, même si je comprends l'argument, il est, je pense, à prendre avec plus de recul que ne le font vos articles.

La proximité avec l'hostie qui apparaît par le fait de la recevoir dans la main a, je pense, été vécue très positivement par toute une génération, pourtant profondément croyante et respectueuse du mystère de la présence réelle, comme mon grand-père et ma grand-mère, l'un et l'autre profondément croyants et respectueux du vrai sens de l'Eucharistie, pratiquants quotidiens de la messe. Il y a donc des contre-exemples hier et aujourd'hui.

Je ne crois pas que le prêtre, homme du sacré, séparé du peuple chrétien, vision qui apparaît souvent, me semble-t-il, dans vos écrits et qui correspond à une vision courante d'avant le concile Vatican II, soit une notion pérenne de la théologie. Le prêtre est aussi chrétien parmi les chrétiens. "Avec vous je suis chrétien,

pour vous je suis évêque". La séparation clergé-fidèles, si elle n'est vécue que comme une séparation sacré-profane et non comme la distinction de deux sacerdoce, l'un étant au service de l'autre, pourrait nous faire retomber dans la vision païenne, où le prêtre était l'intermédiaire du sacré. Sur le fond : Jésus-Christ est le seul prêtre, le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel ne sont que des participations. Le fidèle ne fait pas que recevoir : par son baptême et sa confirmation, par son union au Christ, dans la communion, il entre dans la mission du Christ.

Je suis donc en accord avec vous sur la "banalisation effrayante de la communion" (Mgr Léonard), mais non forcément sur les causes. (...)

Je vois en notre pape le guide sûr qui saura nous aider à trouver le chemin pour conduire les fidèles dans la vraie foi eucharistique, de façon à ce qu'ils puissent en recueillir le maximum de fruits.

Bien respectueusement et fraternellement vôtre, dans le Seigneur. »

Abbé H.

☞ « Chers frères dans le sacerdoce,

Je suis prêtre du diocèse de ***, ordonné en 19**, depuis *** ans au service de Dieu dans le diocèse aux Armées françaises, actuellement en opération extérieure. Je lis avec grande attention votre *Lettre à nos frères prêtres*, et j'avoue être très surpris par le courrier que vous recevez et dont vous nous faites part ; en effet, un

manque de charité grave apparaît régulièrement chez vos correspondants, doublé parfois de mauvaise foi. Personnellement, je n'ai jamais rien trouvé à redire à vos articles. Ils sont mesurés.

Comme vous, je mesure la difficulté qui existe aujourd'hui à se faire comprendre. Je m'étonne, et c'est pour moi un scandale, que ceux qui nous parlent régulièrement d'œcuménisme soient si prompts à vous rejeter.

Comme moi, vous êtes catholiques, comme moi, vous aimez l'Église et, comme moi, vous avez à souffrir par ses membres.

A bien observer le contexte, je pense que nos défenseurs d'œcuménisme utilisent ce mot à des fins qui ne sont pas celles de Jésus-Christ.

En effet, si c'était vraiment le dialogue qui les anime, si c'était vraiment un zèle jaloux pour l'Église, ils n'auraient pas cette attitude arrogante et méprisante envers vous.

Je vous demande en grâce de ne pas vous décourager, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour entrer en pleine communion avec notre Pape, et de ne pas oublier que si tout se fait dans la communion entière avec Rome, vous pourrez parler librement dans la sainte Église, et nous serons bien obligés de compter avec vous. (...)

Bon courage à vous. Je célébrerai les saints mystères mardi pour que tout s'arrange et que vous ne perdiez pas courage.

Respectueusement. »

Abbé M.

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €

Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – B.P. 125, 92154 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php